

## **Dommmages liés à l'utilisation d'un terrain**

La saison des fêtes de gymnastique de cette année a été marquée par d'abondantes pluies qui ont eu pour effet des terrains de compétition boueux notamment en athlétisme, aux tests de branche et en fit+fun.

Si l'on peut comprendre que des demandes de prise en charge des frais de remise en état aient été adressées à l'assurance responsabilité civile, elles ont toutefois été refusées au motif que la probabilité était grande que ces dommages surviennent.

## **Voici ce que nous conseillons aux organisateurs de fêtes de gymnastique et de compétitions**

- Réfléchissez bien aux disciplines et activités que vous organisez sur des terrains de football ou sur des terrains de sport en gazon. En effet, les sports mentionnés ci-dessus sont ceux qui, potentiellement, sont le plus à même de laisser des traces durables nécessitant une remise en état, et ce même par temps sec. Une communication franche et transparente ainsi que des accords clairs avec le propriétaire sont indispensables (le gazon sera remis en état par la suite indépendamment de la manifestation par exemple).
- En cas d'utilisation d'un terrain appartenant à des agriculteurs, concluez un contrat d'utilisation des terrains judicieux en vous aidant des recommandations de la fiche d'information correspondante : [Contrats d'utilisation de terrain](#)
- Lisez les deux articles parus dans les GYMlive 4/2023 et 5/2023. Même s'ils datent un peu, ils restent d'actualité. [Prudence avec la garantie de responsabilité](#)
- En cas de dommage et de demande de réparation, annoncez le cas à l'assurance responsabilité civile via la CAS ; après examen global des circonstances, soit l'assurance RC versera une indemnisation soit elle aura la possibilité d'écarter des prétentions injustifiées à l'encontre de l'auteur de la réclamation